

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE

CANTON DE  
CHALONS - 3

COMMUNE DE  
CHEPY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

**Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

Date de convocation :

23 janvier 2017

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Absent, Monsieur :** BALOURDET Patrice.

**Absent et excusé, Monsieur :** GIOVANNI Philippe

Nombre de  
Conseillers : 10

Présents : 8  
Votants : 8

**Formant la majorité des membres en exercice.**

N° 1331/2017

**Objet :**

RENFORCEMENT DU  
RESEAU ISSU DU  
POSTE « SALLE DES  
FETES »

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

***A été élue secrétaire :*** Madame MENISSIER Martine.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des Conseillers que 8 nouvelles habitations devraient voir le jour dans la rue H. BOULLEZ, d'ici la fin de l'année 2017.

Ces prochaines habitations, devront être raccordées sur le réseau électrique actuel et notamment au poste situé devant la Salle des fêtes. Ce qui implique un renforcement de ce poste électrique.

Monsieur le Maire informe les Conseillers du caractère urgent de cette opération et présente à l'assemblée le projet de renforcement du réseau électrique issu du poste « Salle des Fêtes » de notre Commune, établi par le SIEM, auquel nous avons transféré notre compétence de distribution publique d'électricité. Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance que ces travaux seront réalisés en technique discrètes.

Pour ces travaux le SIEM sollicite une participation financière de 5% du montant HT. Notre participation serait donc de 2 250€.

Du fait de la mise en souterrain des réseaux électriques aériens, la Commune de Chepy s'engage à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public, tant dans son rétablissement suite aux travaux sur le réseau public d'électricité que dans la pose et les raccordements de nouveaux matériels d'éclairage, sachant que les supports et les câbles aériens seront déposés. La Commune s'engage également à solutionner l'effacement du réseau de télécommunication.

Après examen du projet et l'exposé de Monsieur le Maire,

*Vu* la sécurité de l'alimentation en électricité avec la mise en souterrain des réseaux,

*Vu* l'esthétisme apporté à ce secteur de notre Commune,  
Considérant que ces travaux sont nécessaires pour nos administrés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de renforcement du réseau électrique en technique discrète,

**S'ENGAGE** à prévoir la pose du matériel d'éclairage public avec ses raccordements définitifs ou provisoires,

**S'ENGAGE** à solutionner si besoin est, l'effacement du réseau de télécommunication.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette opération.

Extrait certifié conforme,  
Fait à Chepy, le 31 janvier 2017.

Le Maire,

J. ROUSSINET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20170130-1331-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2017

Publication : 31/01/2017